

**AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES**

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du 21 novembre 2022, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 22-719 qui établit comme suit le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront le lundi (sauf mention contraire), en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, et qui débuteront à 18 h 30 :

- 16 janvier
- 6 février
- 20 février
- 6 mars
- 20 mars
- 3 avril
- 17 avril
- 1^{er} mai
- 15 mai
- 5 juin
- 19 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 5 septembre (mardi)
- 18 septembre
- 2 octobre
- 16 octobre
- 6 novembre
- 20 novembre
- 4 décembre
- 18 décembre

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 23 novembre 2022.



Crystel Poirier, L.L.L., OMA
Greffière